

PROCES-VERBAL de l'assemblée générale ordinaire de
L'« Association des Voisins de l'Usine des Cheneviers et Environs » AVUC
Mardi 2 février 2016 à 20h00 à la Salle Salève de la Mairie de Satigny

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Accueil
 - 2.- Approbation du procès-verbal de la séance du 22.04.2015 (à disp. sur www.avuc.ch)
 - 3.- Rapport du Président
 - 4.- Rapport du trésorier
 - 5.- Rapport des réviseurs des comptes
 - 6.- Approbation des rapports
 - 7.- Election des membres du comité
 - 8.- Election des vérificateurs des comptes
 - 9.- Fixation des cotisations 2017
 - 10.- Présentation par la Direction des Cheneviers du bilan annuel de l'exploitation, des performances environnementales, du traitement des déchets ainsi que des projets en cours et à venir.
 - 11.- Questions individuelles et propositions.
 - 12.- Verre de l'amitié.
-

Présents :

Comité :

Mesdames et Messieurs, Robert PREISIG Président, Jean-Pierre SOSSAUER, vice-président, Olivier CORNAZ, trésorier, Ana TRELEANI et Martine MERAT, co-secrétaires.

Sylvie CORNAZ, Jean-Marc DETTWILER, Christian SOSSAUER, Simon SOSSAUER, Alan WEBSTER et Nathalie ZELLER.

Membres :

Mesdames et Messieurs, Gérald BUTTY, Birgit DHANANI, Yves DELIEUTRAZ, Claude DESBAILLETS, Claes FRISK, Juan-Carlos GOMEZ-LOBO, Roger et Eliane HAUSER, Eddy JOTTERAND, Catherine MARCUARD, Heidi MOUTHER, Lucien NAUDON, Jacqueline PREISIG, Marc PENET, Henri PENET, André POLIER, Louise SAUTHIER, David SOSSAUER, Susan STIERLIN, Paul WAELTI, Jean WILLISEGGER, Karl WURZBERGER et Jacques ZELLER.

Invitée : Mme Christine RAMBACH, représentante des Autorités de la commune d'Aire-la-Ville.

Excusés :

Les Autorités des communes de Satigny, Bernex et Vernier.

Mesdames et Messieurs, Monique ARDIN, Mathilde CHAIX, Pierre DESPOND, Daniel GUIDON, Raymond MEISTER, Martine MONTFORT, Michel MULLER, Famille PELLEGRIN, Paul PERRIER, Julien TRELEANI et Martina ZSELY-SCHAFFTER.

1.- ACCUEIL

Le Président ouvre la séance à 20h00 et salue tous les membres présents, ainsi que **MM. DE SIEBENTHAL**, directeur en charge des eaux potables et eaux usées ainsi que de la gestion des déchets, **GORETTA**, responsable de l'exploitation Cheneviers et administrateur

de PôleBio et **GUINAND**, responsable qualité, qui interviendront au point 10 de l'ordre du jour.

Le Président aimerait passer rapidement sur les premiers points afin de consacrer le temps nécessaire pour l'intervention "Cheneviers".

2.- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22.04.2015

Il n'est pas demandé lecture du procès-verbal. Chacun peut le consulter sur le site de l'AVUC : www.avuc.ch.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3.- RAPPORT DU PRESIDENT

"Depuis l'assemblée générale du 22 avril 2015, le comité s'est réuni en fonction des sujets d'actualité.

En mai nous avons pris position sur le projet d'ouverture de sites de remblaiements avec des DCMI (décharges contrôlées pour matériaux inertes). La région est concernée par plusieurs sites annoncés.

Une lettre d'observations portant sur les nuisances induites a été adressée à l'administration.

En juin, nous sommes invités, sur recommandation du CA de Satigny, à prendre connaissance d'un projet de nouvelle co-entreprise de recyclage de matériaux de démolition et d'une centrale d'enrobés dans la ZIBAY. Ce sont les entreprises Implénia et SAPA qui réunissent et modernisent les activités qu'elles exercent sur deux sites séparés dans la ZIBAY.

Une délégation du comité est reçue par les directions des industriels qui nous présentent les plans et répondent à nos questions et entendent nos remarques. C'est une bonne information en préalable à l'examen du dossier de demande d'autorisation de construire et d'exploiter.

Après examen dudit dossier nous formulons par courrier du 26 août, les observations sur les points suivants : bruit pour le village, poussières, charge du trafic routier, limitation de vitesses sur les axes de desserte de la ZIBAY, aménagement de la ZIBAY.

PôleBio, nous sommes informés que la commission environnement agriculture est en cours de traitement de la motion du GC à propos du sujet. Nous demandons à être entendus par la commission, ce qui nous est accordé dans un premier temps. Puis nous recevons l'information selon laquelle la commission a renvoyé la motion au Conseil d'Etat avec le message « [le Conseil d'Etat étudie la faisabilité d'une implantation de Pôle Bio sur le site des Cheneviers et rend rapport au Grand-Conseil.](#) ». La commission renonce à notre audition.

Le 11 septembre, journée du Jeûne genevois, un chantier de battage de pieux a fonctionné comme un jour ouvrable importunant les habitants loin à la ronde. Nous avons interpellé l'entreprise de construction, qui s'est excusée en invoquant une maladresse d'un sous-traitant. Il est apparu qu'une autorisation de travaux avait été délivrée. Nous avons écrit au département concerné pour obtenir des explications sur ce cas. Sur les nombreuses questions posées, une seule réponse nous est parvenue confirmant l'interdiction de travaux en jour férié et la délivrance d'une dérogation inopportune, par la commission paritaire du gros-œuvre. A suivre

Dès le début de 2016 les ordonnances sur le traitement des déchets OLED, de la protection de l'air OPair, etc. sont modifiées, durcies ? Quelles en seront les conséquences sur la qualité de l'environnement ?

En ce qui concerne nos membres nous restons avec un effectif stable.

Robert Preisig

Peney le 21 janvier 2016"

Il n'y a pas de questions.

4.- RAPPORT DU TRESORIER

M. CORNAZ informe sur la situation des comptes de l'Association :

Bilan au 31.12.2015 :	En caisse	CHF	95,50
	CCP		21'785, 30
	Actifs transitoires		165.00
	<u>Bénéfice de l'exercice</u>		<u>1'192,35</u>
	Soit un total de	CHF	22'045,80

Le montant des cotisations s'élève à CHF 3'545,05.

Pas de questions sur les comptes.

5.- RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES

M. WILLISEGGER donne lecture du rapport des vérificateurs, lesquels remercient le trésorier pour son excellent travail et demandent à l'assemblée de donner décharge au comité ainsi qu'au trésorier.

6.- APPROBATION DES RAPPORTS

Ces trois rapports sont approuvés par acclamation.

7.- ELECTION DU COMITE

Le Président fait part de la démission de Mme Pascale SOSSAUER.

Il informe également de la demande de MM. David SOSSAUER et Karl WURZBERGER de faire partie du comité.

La formation du comité suivante est élue à l'unanimité :

Robert PREISIG, Président

Jean-Pierre SOSSAUER, vice-président

Olivier CORNAZ, trésorier

Ana TREALANI et Martine MERAT, co-secrétaires.

ainsi que : Philippe CHEVRIER, Sylvie CORNAZ, Jean-Marc DETTWILER, Charles MILLO, Christian SOSSAUER, Simon SOSSAUER, David SOSSAUER (nouveau), Alan WEBSTER, Karl WURZBERGER (nouveau), Nathalie ZELLER et Martina ZSELY-SCHAFFTER.

8.- ELECTION DES VERIFICATEURS DES COMPTES

M. POLIER, vérificateur pendant trois ans avec M. WILLISEGGER, se retire.

Vérificateurs pour l'exercice 2016 : M. WILLISEGGER et M. VAN DER SCHUEREN, actuellement suppléant.

Nouveau suppléant : Marc PENET.

9.- FIXATION DES COTISATIONS

Le montant des cotisations pour 2017 reste inchangé, soit CHF 20.- par famille.

10.- PRESENTATION PAR LA DIRECTION DES CHENEVIERS DU BILAN ANNUEL DE L'EXPLOITATION, DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES, DU TRAITEMENT DES DECHETS AINSI QUE DES PROJETS EN COURS ET A VENIR.

Les représentants SIG - CHENEVIERS remercient l'AVUC de leur invitation.

Les documents de l'exposé sont projetés sur un écran et pourront être consultés sur le site de l'AVUC.

A l'issue de leur présentation; **MM. GORETTA et GUINAND** répondent à diverses questions.

Cheneviers ne contrôle pas la qualité des eaux du Rhône.

Le mercure provient principalement des piles et des lampes économiques (pas LED).

Cheneviers IV : espère n'avoir plus besoin de pomper l'eau du Rhône pour refroidir les installations, comme actuellement et donc il n'y aura plus d'impacts sur les poissons.

SIG est en charge de la construction de Cheneviers IV, et non plus l'Etat.

M. DE SIEBENTHAL communique que le 50% de l'énergie produite par l'entreprise CADIOM provient du site des Cheneviers. Un effort collectif est fourni pour maintenir les Cheneviers dans les normes et SIG a à cœur de faire au mieux.

Actuellement le site Cheneviers comprend deux usines. Cheneviers IV représentera une seule usine plus petite puisque de moindre capacité (actuellement surdimensionnée). Le reste sera démoli.

Pôle Bio (PB) nécessite une surface au sol de 25'000 m²; Cheneviers IV libérera 10'000 m², donc manque de surface.

Il serait possible d'intégrer PB au site des Cheneviers en procédant à un déclassement de terrain mais pas avant au moins dix ans, soit la réalisation de Cheneviers IV, et il n'est pas possible d'attendre aussi longtemps, le site de Châtillon devant être désaffecté au plus vite.

Le transport des déchets aux Cheneviers se fera toujours par barges sur le Rhône. Une étude a été faite pour un transport par le rail, mais ce n'est pas réalisable. Le train passant sur l'autre rive, la seule traversée du barrage de Verbois a été devisée à 250 mios !

Le nouveau site PB (installation prévue dans la ZIBAY) ne dégagera pas d'odeurs. Châtillon est un site à ciel ouvert. Aujourd'hui, les centres de récupérations sont entièrement fermés.

Il n'y aura pas d'augmentation du trafic routier puisqu'il s'agit d'un déplacement de site et non d'un site supplémentaire.

M. GORETTA répète que SIG est chargé de la construction mais n'est pas responsable du choix du site.

Châtillon appartient à l'Etat qui décide seul de l'avenir de la parcelle.

Il n'est pas envisagé de distribuer le chauffage à distance et le gaz dans les habitations proches car les travaux coûtent chers et Peney ne compte pas assez d'habitants pour un coût acceptable.

En réponse à **M. PENET**, **M. GORETTA** communique que l'entreprise SERBECO a approché SIG pour traiter le bois usagé.

SIG sera exigeant car il ne veut pas gérer un site qui cause des nuisances.

Le Président remercie les intervenants et clôt la séance. La discussion pourra continuer informellement autour du verre de l'amitié.

Séance levée à 22h00

07.02.2016/Martine Mérat co-secrétaire